

N° 98

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME XI

PLAN

Par M. Bernard BARBIER,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Aبادie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bonquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuelan, Jean Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Dalmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaire-Dupin, Roland Grimaud, Paul Guillaumot, René Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrou, Paul Kausa, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lachenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Maïé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Joasselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travart, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e légis.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 23), 2992 (tome IX) et in-8° 895.

Sénat : 83 et 86 (annexe n° 21) (1985-1986).

Loi de Finances - Plan.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
I. L'EVOLUTION EN 1986 DES MOYENS D'ACTION PRIVILEGES DU PLAN	5
1) Les programmes prioritaires d'exécution	5
2) Les contrats de plan Etat-régions	6
3) Les contrats de plan Etat-entreprises publiques	7
II. LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	9
1) Une progression limitée des crédits	9
2) L'activité du C.G.P.	10
3) Le centre mondial informatique et ressource humaine ...	11
III. LES ORGANISMES RATTACHES	13
1) Le centre d'études des revenus et des coûts (C.E.R.C.) ...	13
2) Le centre d'études prospectives et d'informations internationales (C.E.P.I.I.)	14
3) Le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (C.R.E.D.O.C.).....	15
4) Le centre d'études prospectives d'économie mathéma- tique appliquées à la planification (C.E.P.R.E.M.A.P.)	16
5) L'institut de recherches économiques et sociales (I.R.E.S.)	16
6) L'observatoire français des conjonctures économiques (O.F.C.E.)	17

Mesdames, Messieurs,

La tâche du rapporteur pour avis du budget du plan est essentiellement d'examiner un budget de fonctionnement. Ceci d'autant plus, qu'à travers les travaux de la délégation pour la planification, la Haute Assemblée dispose d'éléments d'information et d'études remarquables sur la situation économique et l'état de réalisation des objectifs fixés par les lois de plan. Le présent avis se limitera donc à une étude sommaire des données récentes concernant les trois « piliers » de la planification que sont les programmes prioritaires d'exécution, les contrats de plan entre l'Etat et les régions et les contrats de plan entre l'Etat et les entreprises, avant d'aborder l'examen des budgets du commissariat du Plan et des organismes rattachés. S'agissant des insuffisances de l'information du Parlement qu'il avait solennellement déplorées dans son précédent avis, votre rapporteur doit noter une certaine amélioration, notamment dans la présentation plus rapide du « jaune » budgétaire décrivant les moyens du financement des programmes prioritaires d'exécution. Mais il regrette une fois encore de n'avoir pas pu disposer du rapport sur les projections budgétaires triennales que le Gouvernement s'était engagé à présenter à l'occasion de chaque loi de finances.

I. L'EVOLUTION EN 1986 DES MOYENS D'ACTION PRIVILEGES DU PLAN

1) Les programmes prioritaires d'exécution (P.P.E.)

L'analyse de la réalisation des P.P.E. a fait l'objet d'un remarquable rapport de la délégation du Sénat pour la planification qui examine par programme les résultats obtenus par rapport aux objectifs annoncés.

Votre rapporteur se félicite que cette année, le rapport annexé au projet de loi de finances et décrivant les moyens financiers que le gouvernement propose d'affecter à la réalisation des P.P.E. au cours de l'exercice 1986 ait été présenté avant l'examen en commission du budget du plan.

L'évolution du financement des programmes prioritaires d'exécution est retracée dans le tableau ci-dessus :

DEPENSES ORDINAIRES ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (en milliers de francs)

	1985	1986	Progression 1986/85
PPE 1	3 846,29	4 279,7	+ 11,26%
PPE 2	16 996,81	14 730,58	- 13,3%
PPE 3	11 824,55	13 551,36	+ 14,6%
PPE 4	3 965,21	4 284,86	+ 8%
PPE 5	2 537,46	1 823,47	- 28,1%
PPE 6	7 189,34	12 167,47	+ 69,2%
PPE 7	4 935,32	4 862,88	- 1,4%
PPE 8	194,24	182,36	- 6,1%
PPE 9	3 291,15	2 903,90	- 11,7%
PPE 10	2 487,27	2 319,15	- 6,7%
PPE 11	5 079,61	4 939,20	- 2,7%
PPE 12	1 385,38	2 015,34	+ 45,4%
TOTAL	62 732,63	68 060,27	+ 8,4%

Les évolutions divergentes que l'on constate appellent plusieurs commentaires :

La forte diminution des crédits affectés au P.P.E. n° 2 « Poursuivre la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes » s'explique

par le fait que les crédits décentralisés de l'éducation nationale ne sont plus comptabilisés dans ce programme.

Le P.P.E. n° 6 « Agir pour l'emploi » enregistre une très forte augmentation qui résulte de l'insertion des crédits en faveur des travaux d'utilité collective et des chômeurs créateurs d'entreprise qui ne figuraient pas dans le financement 1985.

Le P.P.E. n° 12 « Améliorer la justice et la sécurité » voit son financement augmenter de façon nette, du fait de la progression des contributions interministérielles aux opérations du conseil national de la prévention de la délinquance et de l'insertion d'un nouveau sous-programme relatif à la rénovation des services publics chargés de la sécurité.

En revanche, le P.P.E. n° 5 « Réduire la dépendance énergétique » accuse une diminution sensible de ses crédits (28,1%) qui affecte notamment les actions en faveur de l'industrie et les dotations de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Enfin le P.P.E. n° 9 « Réussir la décentralisation » supporte une diminution de son financement de plus de 11% du fait en majeure partie d'une restriction des crédits de la D.A.T.A.R..

Au total, il apparaît cependant que l'augmentation du financement des P.P.E. pour 1986 sera supérieure à celle du budget général de l'Etat, et que les objectifs définis par la deuxième loi de plan conservent, dans l'ensemble, leur caractère prioritaire.

2) Les contrats de plan Etat-régions

Avec la signature le 14 mai 1985 du contrat de plan entre l'Etat et la région Corse s'est achevée, en métropole comme outre-mer, la phase de négociation et de conclusion de la planification décentralisée, telle qu'elle avait été engagée par la loi du 29 juillet 1982.

En 1984, l'Etat a engagé près de 7,4 milliards de francs pour la mise en oeuvre des contrats de plan Etat-région. En 1985, la contribution de l'Etat, plus importante, a été de 8,7 milliards de francs. Le taux d'exécution financière est satisfaisant, puisqu'il s'élève à 92%.

Les dotations affectées par l'Etat au financement des contrats de plan Etat-régions en dépenses ordinaires et autorisations de programme pour 1986 peuvent être regroupées selon les grands secteurs qu'elles concernent :
(en millions de francs)

Secteurs	Dotations 1985	Dotations 1986	Evolution
Agriculture	1 450	1 679	+ 15%
Aménagement du territoire	1 253	1 284	+ 2,4%
Commerce et artisanat	46	47,27	+ 2,7%
Commerce extérieur	11	12	+ 9%
Culture	300	308	+ 2,6%
Droits de la femme	7,5	10,22	+ 36%
Economie sociale	0,6	0,6	-
Education nationale	1 555	239,70	-84,5%
Emploi	52	52	6
Formation professionnelle	77	82	+ 6,4%
(1) A.F.P.A.	97	106	+ 9,2%
Environnement	98,5	110	+ 11,6%
Industrie	170	190	+ 11,7%
(2) A.F.M.E.	115	115	-
Jeunesse et sports	33,5	32,87	-1,8%
Mer	140	152	+ 8,5%
Recherche	270	295	+ 9,2%
Santé	350	368,50	+ 5,2%
Tourisme	37	41	+ 10,8%
Transports	2 420	2 778,3	+ 14,8%
Urbanisme et logement	782	1 436,18	+ 83,6%
Economie, finances et budget (Charges communes)	85,1	85	-0,1%
D.O.M.-T.O.M.	7	68,25	+ 875%
TOTAL	9 350,2	9 492,89	+ 15,2%

(1) A.F.P.A. (Association pour la formation professionnelle des adultes) (2) A.F.M.E. (Agence française pour la maîtrise de l'énergie)

Ce tableau appelle une remarque concernant les crédits de l'éducation nationale. Les crédits du ministère de l'éducation nationale qui viennent abonder la dotation globale de décentralisation ne sont plus en effet comptabilisés en 1986.

3) Les contrats de plan Etat-entreprises publiques

L'Etat a conclu des contrats de plan avec quinze entreprises publiques industrielles ainsi qu'Electricité de France, la S.N.C.F., Air France, Télédiffusion de France et certains organismes financiers.

Les contrats de plan avec les entreprises industrielles sont orientés vers la poursuite des nécessaires restructurations et la prise en compte des priorités industrielles du IXe Plan, notamment la productique (C.G.E., Saint-Gobain) et le renforcement de la filière électronique. Mais ils tiennent compte aussi d'objectifs d'intérêt national comme l'équilibre des échanges extérieurs et la recherche et le développement technologique.

Il est encore difficile d'apprécier l'efficacité des politiques définies et le respect des engagements réciproques de l'Etat et des entreprises, les bénéfices éventuels des actions structurelles engagées ne pouvant se faire sentir qu'à moyen terme.

Il convient de noter, pour le regretter sans doute, qu'aucune entreprise privée n'a encore manifesté son intention de conclure un contrat de plan.

Cependant, en ce qui concerne l'économie sociale, la confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production a conclu un contrat de plan le 23 avril 1985.

II. LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

1) Une progression limitée des crédits

Les crédits inscrits au projet de budget du Commissariat général du plan (hors organismes rattachés) atteignent 175,67 millions de francs. Cette évolution tient pour sa plus grande partie au rattachement à ce budget (chapitre 44-11) de subventions destinées au financement du Centre mondial informatique et ressource humaine qui étaient auparavant versées par d'autres départements. Le crédit correspondant se monte à 70 millions de francs. A structure comparable d'une année à l'autre -c'est-à-dire à l'exclusion de cette mesure- les crédits pour 1986 sont fixés à 105,67 millions de francs, contre 104,39 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 1,2%.

Les dépenses prévues au titre III progressent de 4,4% mais les dépenses de personnel n'augmentent que de 0,5%. En effet, le budget du Commissariat général du plan est marqué par la suppression de huit postes de chargés de mission contractuels sur le budget civil hors recherche et la création d'un poste au titre de la recherche.

La variation du nombre de postes conduit à une économie presque équivalente au coût des mesures acquises et de reconduction.

Les dotations des autres dépenses de fonctionnement augmentent de 13,2%.

Les crédits hors budget civil de recherche marquent une progression de 14%, passant de 17,87 millions de francs en 1985, à 20,31 millions de francs en 1986. Leur augmentation de 2,44 millions de francs s'analyse en deux mouvements contraires :

- une économie de 0,51 million de francs correspondant à 3% des crédits de 1985. Cette économie a été imputée sur trois chapitres : matériel, frais de déplacement, réalisation et diffusion des travaux ; les crédits de publication (chapitre 34-03) ont été notamment réduits de 100 000 francs ;

- une mesure nouvelle de 2,95 millions de francs permettant au Commissariat général du plan de mettre en oeuvre l'une des tranches de son schéma directeur bureautique et informatique.

L'équipement bureautique du Commissariat, qui devrait se réaliser en trois ans, permettra à terme des économies sur plusieurs postes du budget de fonctionnement et une amélioration des conditions d'exercice des activités du Commissariat.

Les crédits à ouvrir au titre du budget civil de la recherche sont reconduits à leur valeur nominale de 1985.

S'agissant des dépenses en capital, les autorisations de programme ouvertes en 1986 se montent à 12,9 millions de francs. Aucune dotation n'avait été inscrite en 1985, afin de permettre la résorption du montant des autorisations de programme disponible non affectées à la fin de 1984.

Les crédits de paiement, qui avait été fixés en 1985 à 11 millions de francs, atteindraient 12,16 millions de francs en 1986, dont 7 au titre des services votés et 5,16 au titre des autorisations de programme ouvertes pour 1986.

2) L'activité du C.G.P.

En 1985 et 1986, les travaux s'orientent selon quatre axes qui sont définis dans la stratégie du IXe plan :

- modernisation des activités productives,
- connaissance de l'économie internationale,
- méthodes et instruments de la planification,
- évaluation des politiques publiques.

Ces orientations guident les travaux des six comités scientifiques qui sélectionnent les projets et examinent les aspects méthodologiques des recherches.

Le comité « Politiques sociales » s'est consacré à deux thèmes principaux : d'une part l'évaluation conjointe des politiques d'aides à l'emploi et d'autre part l'analyse des institutions de la politique sociale.

Le comité « Economie internationale » a défini comme thèmes de recherche :

- les échanges internationaux : analyse des secteurs des services et perfectionnement des outils de prévision des échanges,
- l'Europe : ses dimensions industrielles, sociales et monétaires,
- les pays en voie de développement : le bilan de leur industrialisation, les politiques de coopération et aspects agricoles et de développement rural.

Le comité « Méthodes et instruments de la planification - Micro-décisions et politique économique » a pour but de susciter des recherches fondamentales et appliquées intéressant plusieurs disciplines. Les axes de recherche privilégiés sont les suivants : méthodes et instruments, relations Etat-industrie, relations Etat-région.

Sur le thème « Modernisation des activités productives », l'année 1985 a été consacrée à la mise en place d'un nouveau comité scientifique. Cette action a pour objet de susciter des recherches sur ce qui est considéré comme l'objectif central du IXe Plan. Les travaux porteront sur l'étude du comportement des acteurs, leurs discours et représentations, mais aussi sur les mécanismes et les effets macro-économiques de la modernisation.

Deux autres comités sont gérés en coordination avec d'autres ministères :

– L'action « Droit, changement social et planification » conduite en association avec le ministère de l'éducation nationale, a été centrée en 1985 sur un bilan des recherches lancées et la définition d'un nouveau programme pour 1986 axé sur le thème de l'entreprise et ses rapports avec l'Etat, les salariés, le juge, les collectivités locales.

– L'action « Transferts sociaux » est conduite avec la mission information recherche expérimentation du ministère des affaires sociales. Ses axes de recherche sont les suivants : employeurs et salariés (la protection sociale et le rapport salarial), les bénéficiaires (stratégies et logiques du comportement) et les institutions.

3) Le centre mondial informatique et ressource humaine

Créé en février 1982 à l'initiative du Président de la République, le C.M.I.R.H. a fonctionné pendant trois ans sous le régime d'une association de la loi de 1901. Il s'est vu attribuer des crédits publics importants qui se sont élevés à près de 310 millions de francs de 1982 à 1985.

Le budget du Centre est en effet alimenté par les contributions d'un certain nombre de ministères.

Au titre de 1984, la ventilation en a été la suivante :

Industrie et recherche	30,6
P.T.T.....	40
Santé	16
Intérieur	10
Economie et finances	9,6
Education nationale	8
Formation professionnelle.....	7
Agriculture	2,5
Emploi	3
Relations extérieures.....	3
Culture	2
TOTAL	121,7

Le rapport de la Cour des comptes pour l'année 1985 s'est montré particulièrement critique à l'égard du fonctionnement du Centre mondial, dénonçant « l'insuffisante définition du projet initial et le manque de continuité dans la réalisation des programmes, la multiplication des primes et avantages divers, le versement des salaires très élevés aux collaborateurs, les frais de déplacement de missions et de représentation constituant une charge excessive en raison du train de vie adopté, l'imprévision du statut limitant les possibilités de contrôle de l'administration sur l'emploi des fonds, la concentration des pouvoirs dans les mains du président alors qu'aucun directeur général n'est resté en fonction plus d'un an, enfin le transfert de cinq millions de francs au profit d'une université américaine (Carnegie Mellon) sans que le contrôleur financier en ait même été informé ».

Par décret du 14 mai 1985, le Centre mondial informatique et ressource humaine a été transformé en établissement public à caractère industriel et commercial, soumis aux règles de gestion et de contrôle applicables aux établissements publics nationaux.

Les activités du Centre en 1985 ont été centrées sur trois grands axes : la formation avec la mise au point de logiciels éducatifs, la santé par le développement de systèmes experts en médecine et enfin l'agriculture à travers la formation à la gestion agricole.

Par ailleurs, une nouvelle procédure a été définie et les sommes mises à la charge de la plupart des ministères, excepté le ministère des P.T.T., seront centralisées par le biais de virements sur le budget du Commissariat général du Plan et mises ensuite globalement à la disposition du Centre.

Enfin, le Centre édite aujourd'hui un certain nombre de produits commercialisables dont on peut attendre des retombées financières qui resteront cependant très limitées au regard du budget global (de l'ordre de 100 à 200 000 francs).

Le budget du Centre s'élevait, en 1984, à 150 millions de francs. Réduit à 110 millions de francs en 1985, il n'enregistre aucune progression pour 1986. La subvention inscrite au budget du Commissariat au Plan se monte à 70 millions de francs, dont 45,7 millions de francs hors budget civil de recherche et 24,3 millions de francs dans le cadre du B.C.R. Le Centre mondial bénéficie par ailleurs d'une subvention de 40 millions de francs versée par le budget annexe des P.T.T.

Il est à craindre que ces restrictions financières ne nuisent au fonctionnement du Centre mondial de l'informatique, tout autant que l'imprécision qui caractérise ses objectifs et ses missions. C'est pourquoi votre rapporteur s'associe pleinement au voeu émis par la Cour des comptes qui réclamait une réflexion approfondie sur les objectifs généraux d'une politique nationale dans le domaine de la diffusion de l'informatique.

III. LES ORGANISMES RATTACHES

Plusieurs centres d'études et de recherche sont « dans la mouvance » du Commissariat général du Plan. Il n'ont pas tous le même statut, et la nature de leurs liens avec le Commissariat n'est pas unique.

Le Centre d'études des revenus et des coûts (C.E.R.C.) et le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (C.E.P.I.I.) ont été « créés auprès du Commissariat » ; ils lui sont donc clairement rattachés, leur budget étant inclus dans celui du Plan.

Quatre autres centres bénéficient de subventions inscrites au titre IV du budget du Commissariat général du Plan. Ils ont un budget autonome et peuvent bénéficier de ressources d'autres provenances.

Ce sont le C.R.E.D.O.C. (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), le C.E.P.R.E.M.A.P. (Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification), l'I.R.E.S. (Institut de recherches économiques et sociales) et l'O.F.C.E. (Observatoire français des conjonctures économiques).

1) Le Centre d'études des revenus et des coûts (C.E.R.C.)

Le C.E.R.C., créé en 1966, a pour mission de contribuer à une connaissance plus rapide et plus complète des coûts de production et des conditions de formation et de distribution des revenus.

Le budget du C.E.R.C. atteint 16,05 millions de francs, en progression de 0,5% par rapport à 1985.

Aucune modification n'est prévue dans les effectifs budgétaires. Les crédits de personnel passent de 11,31 à 11,71 millions de francs (+ 3,5%).

Les autres crédits de fonctionnement sont en réduction de 0,32 millions de francs (6,9%) sous l'effet à la fois des mesures d'économie et de la non-reconduction d'une somme de 0,18 millions de francs ouverte en 1985 pour le remplacement du standard du Centre.

Votre rapporteur s'était inquiété, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1985 de l'augmentation modeste des crédits du C.E.R.C. qui était de nature à compromettre la publication chaque année du rapport sur l'évolution des revenus. Il déplore très vivement que les restrictions imposées pour 1986 affectent principalement les crédits d'enquête et d'études inscrits au chapitre 34-04 qui enregistrent une diminution de 30,6%, alors que les crédits de loyer progressent de 48,7% !

2) Le Centre d'études prospectives et d'Informations Internationales (C.E.P.I.I.)

Le C.E.P.I.I., créé en 1978, est chargé de rassembler les informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères.

Le budget du C.E.P.I.I. atteint 15,74 millions de francs, en progression de 0,25 millions de francs par rapport à 1985, soit 1,6%, ce qui est notoirement inférieur à la progression des dépenses de l'Etat.

Les effectifs budgétaires resteront en 1986 identiques à ceux de 1985. Un emploi d'agent contractuel a été transformé en poste d'attaché de l'I.N.S.E.E.

Les crédits de personnel augmentent de 2,8%, passant de 10,32 millions de francs à 10,61 millions de francs, de 1985 à 1986.

Les autres dépenses de fonctionnement du C.E.P.I.I. diminuent en 1986 de 0,8% par rapport à 1985.

Hors crédit d'études et de recherches, leur montant s'élève à 5 061 424 francs en 1986, contre 5 070 552 francs en 1985.

Les diverses réductions de crédit affectent notamment les « frais de déplacement », les « remboursements à diverses associations » et les « travaux immobiliers ».

Il est particulièrement regrettable que les ressources affectées aux travaux et enquêtes connaissent elles aussi une très sévère diminution : la dotation budgétaire au chapitre 34-04 passe en effet de 97 038 francs à 67 038 francs alors que les fonds de concours diminuent de 110 250 francs à 94 500 francs.

Quant aux crédits d'impression et de diffusion des travaux, ils n'enregistrent aucune progression en francs courants alors que leur insuffisance était déjà manifeste.

3) Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (C.R.E.C.O.C.)

Le C.R.E.D.O.C. a pour objet d'étudier la consommation, les besoins, les conditions de vie et les aspirations de la population.

A la suite des études menées en 1984, il a été décidé de diviser le C.R.E.D.O.C. en deux associations dont la seconde, le Centre de recherche et de documentation en économie de la santé (C.R.E.D.E.S.) a été créée sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance-maladie, et a repris les activités et les personnels de la « Division d'économie médicale » du C.R.E.D.O.C.

L'association C.R.E.D.O.C., maintenue, a été conduite à redéfinir ses axes de travail, mais aussi à procéder à d'importants recrutements qui porteront l'effectif à 54 salariés permanents en décembre 1985.

Ces transformations structurelles entraînant retards et dépenses supplémentaires, ont eu pour conséquence un déficit important enregistré dans les comptes de fin d'année.

Pour l'année 1986, la dotation budgétaire du C.R.E.D.O.C. passe de 10,73 millions de francs à 6,74 millions de francs, soit une diminution de 37,2%.

La dotation affectée aux subventions du C.R.E.D.O.C. hors budget civil de recherche a été en effet réduite de 4 millions de francs. Si cette mesure tient certes compte de la modification des structures de cet organisme, il n'en reste pas moins qu'à structure constante les crédits du C.R.E.D.O.C. ne connaissent qu'une augmentation de 0,1% qui reste largement inférieure à celle des dépenses de l'Etat (3,9%) et à la hausse des prix prévisible.

4) Le Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (C.E.P.R.E.M.A.P.)

Association de la loi de 1901, le C.E.P.R.E.M.A.P. est chargé de mener des recherches fondamentales en matière de théorie économique en vue de faire progresser les méthodes d'analyse, de prévision, de programmation et de planification.

Les dépenses de personnel passent de 6,34 millions de francs à 7,12 millions de francs, soit une augmentation de 12,3%, qui résulte en majeure partie de la création de deux postes.

Le développement des travaux informatiques et l'accroissement du volume des travaux conduisent à prévoir une augmentation assez sensible des autres dépenses de fonctionnement, qui passent de 1,7 million de francs à 2 millions de francs.

La subvention versée par le Commissariat général du Plan n'avait augmenté que de 3,75% en valeur nominale depuis 1983. L'équilibre financier du C.E.P.R.E.M.A.P. réalisé jusqu'en 1984 s'est donc dégradé en 1985 où le compte d'exploitation présente un déficit prévisionnel de 4% des dépenses.

Compte tenu de la difficulté croissante d'obtenir des contrats de recherche auprès des administrations économiques et des ministères techniques, la couverture des dépenses en 1986 a conduit à augmenter le montant de la subvention de 7 millions de francs à 7,317 millions de francs sur le chapitre 44-11. Au total, le budget du C.E.P.R.E.M.A.P. passe de 8,1 à 9,1 millions de francs, soit une augmentation de 4,6%.

5) L'Institut de recherches économiques et sociales (I.R.E.S.)

L'I.R.E.S., association de la loi de 1901, créée en 1982, a pour mission d'assurer au bénéfice de ses membres (les organisations syndicales représentatives des travailleurs), le traitement de l'information économique et sociale existante et de participer au financement des projets d'études qu'ils formulent.

Les crédits alloués à l'I.R.E.S. passent de 14,4 millions de francs à 14,9 millions de francs, soit une progression de 3,9%.

Or, les crédits de l'année 1985 se sont révélés insuffisants pour faire face au développement des actions de l'I.R.E.S., en particulier la contribution au développement de l'usage de l'informatique par les six organisations syndicales.

La progression prévue pour 1986, inférieure à la prévision de hausse des prix, risque donc de remettre en cause le bon fonctionnement de cet organisme.

6) L'Observatoire français des conjonctures économiques (O.F.C.E.)

Créé en 1981 auprès de la Fondation nationale des sciences politiques, l'O.F.C.E. a pour mission d'étudier l'économie française et son environnement extérieur, d'effectuer des comparaisons internationales et de formuler des prévisions économiques à court, moyen et long terme.

Le budget de l'O.F.C.E. est financé, dans sa presque totalité, par une subvention de l'Etat, inscrite depuis 1984 au budget du Commissariat général du Plan.

Les subventions reçues, depuis sa création en 1981, ont été inférieures de plus d'un tiers en francs constants, à celles inscrites dans la convention.

Les effectifs budgétaires de l'O.F.C.E., actuellement de 38 personnes à plein temps et une personne à mi-temps, sont également inférieurs aux 50 emplois qui avaient été autorisés ; les travaux de l'O.F.C.E. nécessiteraient le recrutement d'au moins 4 chargés d'études supplémentaires.

Dans le cadre des crédits de fonctionnement, il a été décidé de faire des économies importantes sur différents chapitres. Toutefois, deux augmentations ont été prévues, portant l'une sur les heures de calcul, l'autre sur les publications.

Au total, le budget s'établit à 11,81 millions de francs contre 10,09 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 17%, en application de la convention liant cet organisme à l'Etat. L'O.F.C.E. apparaît ainsi comme le plus favorisé des organismes rattachés au Plan.

*
* *

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la commission des Affaires économiques et du Plan a émis un avis défavorable à l'adoption des dispositions concernant le commissariat général du plan dans le projet de loi de finances pour 1986.